

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2016

Compte-rendu affiché le 4 octobre 2016

Date de convocation
du Conseil Municipal : 21 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 9), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT (à partir du point 6), François VURPAS (à partir du point 4), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET (jusqu'au point 8), Jean-Christian DARNE, Christian ARNOUX, François VURPAS (jusqu'au point 3), Lucienne DAUTREY (jusqu'au point 1), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 5), Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Marylène MILLET à Yves GAVault (jusqu'au point 8), Jean-Christian DARNE à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**MODIFICATION STATUTAIRE N°1 DU
SIGERLY**

Délibération : 09.2016.046

Transmis en préfecture le :

3 octobre 2016

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Dans une optique de rationalisation du paysage institutionnel et dans un souci de cohérence de la politique énergétique territoriale, la Métropole de Lyon, le syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) et le syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) se sont rapprochés afin d'organiser le retrait des communes appartenant à la Métropole de Lyon du SYDER et l'extension du périmètre du SIGERLy au 1^{er} janvier 2017 aux communes initialement membres du SYDER situées sur le territoire de la Métropole de Lyon à savoir : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize.

Ainsi, au cours de l'année 2016, l'ensemble des membres concernés a été invité à délibérer sur ce projet.

Les communes de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions et Quincieux sollicitent leur adhésion à la compétence « dissimulation coordonnées des réseaux ». Les communes de Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu et Mions sollicitent leur adhésion à la compétence à la carte « éclairage public ».

La proposition de modification statutaire qui en découle concerne uniquement l'article 1 des statuts du syndicat intitulé « Dénomination-composition ». Elle a pour objet d'étendre le périmètre du syndicat aux dix communes susmentionnées et de modifier la liste des membres adhérents aux compétences « à la carte » du SIGERLy à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, est ajoutée pour la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » l'adhésion de la Métropole pour les territoires de : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize.

Sont ajoutées pour la compétence « éclairage public », les communes de Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu et Mions et Solaize (sous réserve de la délibération du Conseil municipal).

Et sont ajoutées pour la compétence « dissimulation coordonnée des réseaux », les communes de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize (sous réserve de la délibération du Conseil municipal).

L'ensemble des conséquences financières et patrimoniales induites par cette modification de périmètre sera déterminé au 31 décembre 2016 conjointement par le SYDER, le SIGERLy et la Métropole de Lyon.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'adhésion au SIGERLy de la Métropole de Lyon pour la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » pour le territoire de 10 nouvelles communes en plus des 48 auxquelles elle s'est substituée au 1^{er} janvier 2015;
- **APPROUVER** l'adhésion au SIGERLy de 10 nouvelles communes pour la compétence « dissimulation coordonnée des réseaux »;
- **APPROUVER** l'adhésion de 8 nouvelles communes sur les 10 pour la compétence « Éclairage public »;
- **APPROUVER** la modification de l'article 1 des statuts du SIGERLy à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryse JOBERT-FIORE,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.